**SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2015**

**DELIBERATION**

L’an 2015, le 09 novembre à 10H00, s’est réuni au siège du SDE07 à PRIVAS, le Comité syndical du SDE, sous la présidence de Monsieur Jacques GENEST.

Membres convoqués :

Membres présents :

Membres excusés :

Procurations :

**OBJET :**

# COMPTE RENDU D’ACTIVITE DES CONCESSIONNAIRES ERDF ET EDF POUR L’ANNEE 2014

Le Président informe l’assemblée qu’ERDF et EDF ont présenté leur compte rendu annuel des concessionnaires 2014 à l’occasion d’une rencontre le 07 septembre dernier.

Le compte rendu d’activité 2014 d’ERDF et EDF détaille :

* Une synthèse de l’activité d’ERDF sur le territoire concédé (le développement et l’exploitation des réseaux de distribution publique, la proximité avec les clients, l’ancrage territorial et les actions au service de l’environnement, les éléments financiers de la concession).
* Une synthèse de l’activité d’EDF pour la fourniture d’électricité aux tarifs réglementés de vente sur le territoire concédé (les évolutions législatives et réglementaires, les clients aux tarifs réglementés de vente, la relation clientèle, la solidarité).
* Les indicateurs de suivi de l’activité des concessionnaires (le réseau et la qualité de desserte, les clients, les produits et les charges d’exploitation liés à l’activité d’ERDF, les données patrimoniales, les flux financiers de la concession).

Les élus présents ont constaté des améliorations par rapport aux exercices précédents :

* Données et explications relatives aux investissements plus étoffées.
* Evolution dans les commentaires apportés au compte d’exploitation ERDF, plus proches de la concession.
* Des données réclamations à la maille de la concession
* Plus de données patrimoniales et financières à la maille de la concession par la présentation d’un nouveau tableau synthèse des répartitions

Cependant,

* L’autorité concédante doit donc rester vigilante face au risque d’obsolescence de son patrimoine HTA dans le futur. Pour l’instant, les taux d’incident des réseaux HTA de la concession ne présentent cependant pas de décrochage par rapport aux valeurs constatées par ailleurs.
* la fragilité du réseau HTA de la concession face aux aléas climatiques importants.
* Le concessionnaire n’a pas transmis un inventaire des ouvrages précisant ouvrage par ouvrage la décomposition du financement entre son financement propre et le financement externe
* La baisse du stock des provisions pour renouvellement a pour principale conséquence d’alourdir la dette de la Collectivité envers le concessionnaire
* La sous-valorisation dans la comptabilité d’ERDF des ouvrages financés par le SDE07, qui affecte le droit du concédant en défaveur du syndicat ;

Aussi, il est proposé de prendre acte de la communication du compte rendu d’activité 2014 d’ERDF et EDF.

**Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical décident à l’unanimité**

* de prendre acte du CRAC électricité 2014,

**Extrait certifié conforme,**

**Le président**

**Jacques GENEST**